

L'équipe de PRESAJE : Michel ROUGER, Président - Albert MERLIN, Vice-président
Bernard DELAFAYE, Trésorier - Xavier de KERGOMMEAUX, Administrateur
Marie ROUGER-PERRIER, Secrétaire générale



Michel ROUGER

Travail et société

Habituelle dans notre Hexagone, l'approche idéologique du travail a conduit à exclure l'approche sociétale, la seule qui permettrait d'échapper à l'actuelle confusion.

Qu'est-ce que le travail dans la société qui est la nôtre ? Et comment redéfinir le « contrat » entre travail et loisirs ? La société des loisirs offre une infinité de spectacles, de jeux, d'écoutes musicales, en permanence, en tous lieux. Elle a forcément modifié la perception du travail et de l'effort.

Mais l'effort pour quoi ? Et jusqu'où ? L'individu est plus sensible au coût du travail qu'à son sens profond, plus séduit par la valeur des loisirs que par leur coût. Il s'ensuit que le temps consacré au travail s'est considérablement réduit, sans que l'on ait redéfini le rapport coûts/valeurs.

N'oublions pas non plus l'aspect quantitatif : sur le marché du travail, on ne trouve plus de point de rencontre entre l'offre et la demande. Le premier employeur potentiel, l'Etat, ne peut plus ni réguler ni alimenter l'offre faute de moyens budgétaires, réservés en priorité au service de sa dette.

Les grandes entreprises ont certes besoin de main-d'œuvre, mais comme elles opèrent de plus en plus au niveau mondial, leur impact sur le marché national de l'emploi est limité. A l'autre bout de la chaîne, l'infanterie nombreuse des employeurs, artisans et commerçants ne trouve pas de réponse intéressée ou adaptée, du fait des défauts de la formation dispensée par le système éducatif.

Quant aux PME, qui constituent dans les économies dynamiques la réserve d'emplois salariés offerts sur le marché national, leur fragilité accrue par la triple lourdeur du droit fiscal, du droit social et du système judiciaire, bloque l'offre face à une demande frustrée.

Aucune solution ne sera apportée si nous n'entreprenons pas un gigantesque effort pédagogique pour réinstaller le travail à sa place dans la société. Cet effort est d'autant plus urgent que l'on assiste, sans aucune parade, à la montée en puissance des économies d'Asie, au fur et à mesure que celles de l'Europe voient leur propre puissance contestée.

N'attendons pas que les économies émergentes, profitant des contraintes qui pèsent sur l'économie américaine, se chargent de réinstaller le travail chez nous... à leur manière.

Travail et société : tel sera le fil conducteur des travaux de Présaje, cette année et au-delà.

LES ILLUSIONS DE LA VALEUR AJOUTEE

par **Hervé JUVIN**,
Président d'Eurogroup Institute (1)

Le grand danger des débats récurrents autour de la mondialisation est qu'ils livrent des batailles du passé, pas celles du futur. La fameuse bataille de la valeur ajoutée pourrait bien être de celles-là. Pas parce qu'elle est perdue d'avance, mais parce qu'il faut changer le champ de bataille. La part de l'Asie dans les activités de recherche et développement mondiaux est passée de 15 % à 32 % en quatre ans. A elle seule, la Chine a doublé ses dépenses entre 1999 et 2003 (rapport de l'UNESCO sur la science, janvier 2006). Et l'Inde et la Chine produisent chaque année environ 5 millions d'ingénieurs et de cadres (5,5 millions en Chine pour la seule année 2005), dont plusieurs dizaines de milliers sont de niveau international.

L'image est connue : la Chine serait l'atelier à bas prix du monde, l'Inde son bureau à bas prix. Ah bon ! Des journaux localisent le traitement des dépêches en Inde, des établissements financiers localisent leur recherche en Inde, des sociétés de gestion organisent leurs services de gestion à partir de l'Inde. Et les ailes de l'Airbus A 380 ont été dessinées, calculées et optimisées dans les bureaux de recherche d'Infosys, le géant de Bangalore qui attire de plus en plus les services de recherche et développement externalisés par des sociétés américaines et européennes !

Le drame actuel de la Chine et de l'Inde, contrairement aux idées reçues, est le manque de personnel qualifié, ouvert sur l'international, et, surtout, stable. Et la valse des rémunérations est trop rapide pour assurer un développement durable aux entreprises. A Shenzhen, Hyderabad ou Chennai, la pénurie de cadres aptes à travailler avec des groupes internationaux est le premier facteur de limitation de la croissance des entreprises.

Mieux vaut abandonner toute illusion. En 1950, moins d'un humain sur 1000 avait accès à des formations supérieures sanctionnées par un diplôme de fin d'études, et plus de 80 % d'entre eux appartenaient au monde occidental. En 2008, 2 sur 100 auront accès à des formations supérieures sanctionnées par un diplôme. La moitié seront Asiatiques, 20 % Nord-Américains, 30 % Européens. La disparition du monopole des formations supé-

rieures est déjà acquise ; elle entraînera, à plus ou moins brève échéance, la disparition du monopole des activités correspondantes.

Un monopole supposé pérenne des activités à haute valeur ajoutée et des organisations capables de les mettre en œuvre a justifié un discours apaisant. Ce monopole est ou sera perdu, faute d'une conscience suffisante de la richesse collective que sont l'autorité des institutions, de la norme et de la loi, faute aussi d'une considération suffisante pour la richesse immatérielle que les générations passées ont constituée. Alors que les pays de l'Union européenne partagent avec l'Amérique du Nord une crise de leurs systèmes d'enseignement, de leurs Universités et de leur recherche, alors qu'une part de leur capital structurel n'est plus reproduit de génération en génération, un mouvement inverse a pris naissance en Inde et en Chine et s'engage en Russie, qui appuie la montée continue des prestations en valeur ajoutée sur le respect du savoir et la croyance dans le progrès, le tout reposant sur un système éducatif performant, notamment dans les sciences exactes ou les nouvelles technologies.

Les compétences dites de « haute valeur ajoutée » sont déjà en voie de banalisation, tandis que les biens naturels, voire les « commodités » indifférenciées, sont l'objet d'une rareté croissante et vont voir leurs prix s'accroître dans des proportions imprévues. Quant au capital structurel qui a établi pour cinq siècles la domination mondiale et sans partage de l'Occident, il sera d'autant moins discriminant qu'il n'est plus reproduit. L'accès de plusieurs dizaines de millions de jeunes, principalement en Asie, à des formations supérieures de qualité, va réduire la portée de l'avantage qualitatif dont continuent à se prévaloir les économies développées.

La rente technologique et intellectuelle des pays industrialisés va se réduire, à moins qu'un effort permanent de création, plus encore que d'innovation, ne maintienne un privilège fragile, celui de la rareté. Dans les services à la personne, à l'habitat, résident des champs d'innovation et de valeur considérables ; il faut les mobiliser. Dans la création du désir chez le consommateur, la civilisation française demeure exceptionnelle, il faut la débrider. Car le véritable avantage compétitif des Européens ne réside plus dans aucun système. Il réside dans la liberté d'être, ressort de la créativité, qui leur a donné pendant deux siècles la maîtrise du monde. Seront-ils demain ce qu'ils ont été, la source féconde de la puissance et de l'exemple ?

(1) Auteur du rapport : « Les nouveaux paradigmes de la mondialisation ».

DESIRS ET PEURS ALIMENTAIRES AU XXI^e SIECLE (1)

par Isabelle PROUST, Directrice générale du groupe Bernard Loiseau

Entre désir et peur, plaisir et santé, la manière de se nourrir est d'abord le reflet d'une société, de sa culture, de ses valeurs, de ses doutes et de ses craintes. En croisant les angles d'attaque - social, économique, scientifique et professionnel - l'analyse aboutit à « tordre le cou » à de nombreuses idées reçues.

Première idée reçue : « La cuisine française est en crise »

Non, mais en faisant des émules, elle se fait concurrencer et n'est plus l'unique référence dans le monde. Le débat est fort révélateur des craintes de la société dans son ensemble. Les nouveaux modes de vie, les voyages, les « restaurants » rapides..., tout cela concourt à une forme de désacralisation des lieux et d'éclatement des contraintes traditionnelles.

Deuxième idée reçue : « Les produits n'ont plus le même goût qu'avant »

Les crises sanitaires, la progression inquiétante de l'obésité due à des modes alimentaires déstructurés, entretiennent un rapport de méfiance vis-à-vis des produits industriels, pourtant de plus en plus sûrs mais dont l'image négative déteint sur leur composante la plus valorisante, le goût. Or, les critères de goût étant très différents d'un individu à l'autre, le label devient déterminant dans la perception des « bons produits du terroir ».

Troisième idée reçue : « Pour combattre l'obésité, il faut manger comme avant »

Il est vrai que le mode alimentaire traditionnel limitait les prises alimentaires désordonnées génératrices de déséquilibres nutritionnels. Mais plutôt que vouloir copier un modèle qui n'est plus applicable, il s'agit de repenser notre alimentation. Eduquer le goût et retrouver le plaisir de manger bien : voilà le remède contre l'obésité.

Quatrième idée reçue : « Il n'y a qu'à réglementer la composition des produits industriels »

Vouloir réglementer la composition des produits en matières « nocives » - gras, sels et sucres -, c'est oublier les enjeux économiques et les résistances gustatives des clients. Les impératifs nutritionnels n'ont jamais figuré parmi les objectifs des politiques agricoles ou économiques. La contradiction entre les deux laisse présager de douloureux arbitrages. A moins que les progrès techniques, associés à l'exigence de consommateurs informés et au contrôle public, nous permettent de la résoudre.

Dans une société libre, l'information du consommateur est indispensable. De là à tout réglementer !... Manger n'est-il pas l'un des actes les plus personnels ?

(1) nouvel ouvrage Presaje présenté au forum du 3 mai (cf p.4)

L'EXPERTISE EN QUESTION

par Thomas CASSUTO, Juge d'instruction

Le 13 février dernier, Présaje a lancé à la Maison du barreau une nouvelle étude portant sur l'expertise. Autour de Thomas Cassuto et d'Alexis Rimbaud, expert en informatique - tous deux animateurs des travaux qui conduiront à la production d'un ouvrage collectif -, étaient réunis Olivier Mazoyer, avocat au barreau de Lyon, et Christian Sicot, docteur en médecine, secrétaire général du Sou médical groupe MACS.

L'actualité met l'expert sur la sellette. N'est-il pas censé « dire la science » ? Or toute loi, au sens scientifique du terme, est relative. L'unanimité scientifique n'est pas une preuve de vérité.

A cela s'ajoute le côté relationnel. L'expertise étant un instrument d'aide à la décision, il doit donc être à la disposition de l'ensemble des acteurs. Le débat contradictoire dont notre culture judiciaire est pétrie, et qui ne cesse de se renforcer, s'impose comme le réceptacle formel de l'élaboration d'une décision satisfaisante. La participation active des acteurs judiciaires à la définition de la mission de l'expert, de son recrutement, et du contrôle des opérations, est une nécessité.

L'échange, hors du cadre même de l'expertise, s'impose pour appuyer l'opportunité et l'efficacité du travail de l'expert. Celui-ci est en outre soumis à des tensions induites par la gestion d'un état des connaissances évoluant à grande vitesse, et par la pression d'intérêts divergents.

L'expert se situe à la rencontre de plusieurs mondes et de plusieurs langages. Il est reconnu comme l'interface entre un savoir scientifique et la nature, l'interprète des phénomènes, le révélateur des causes. Dans cette fonction, il doit aussi être pédagogue. Quant à la relation avec le décideur, singulièrement le juge, elle doit faire l'objet d'une analyse nouvelle, permettant de décrypter l'influence de l'expert dans la décision, et ses limites.

Deux grandes tendances se dégagent. D'une part, la remise en cause et la révision de plus en plus systématique de la décision ; d'autre part, l'émergence d'institutions hybrides qui s'investissent de la qualité d'expert et qui pèsent sur l'opinion publique, comme les sociétés ou même les banques qui effectuent des notations d'entreprises et peuvent peser sur le cours d'une action.

Comment s'étonner que l'expert fasse l'objet d'une attention croissante de la collectivité, y compris au sein de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques ? C'est un sujet qui n'est pas seulement juridique : il est aussi social. Un sujet pour Présaje.

QUE RESTERA-T-IL DU CPE ?

par Xavier LAGARDE,

Professeur à l'Université de Paris X - Nanterre

Le Contrat Première Embauche est mort. Est-ce à dire que les idées que celui-ci mettait en œuvre (1) mourront avec lui ? Il est permis d'en douter. Rappelons le "deal" proposé par le projet du CPE : un recul des garanties liées au contrat de travail à telle enseigne que l'employeur ait la possibilité pendant deux ans de licencier sans motif le jeune salarié ; une progression des garanties hors contrat de travail de telle sorte que le salarié licencié puisse rapidement bénéficier de l'assurance chômage. Ce donnant-donnant n'a pas suscité un consensus suffisamment solide. Demain, il pourrait en être autrement.

Sur le mouvement de rejet, rappelons qu'il y a toujours quelques risques à tailler un costume sur mesure à la jeunesse. Ensuite, il n'est guère porteur d'offrir du chômage indemnisé au lieu et place d'un travail, même mal payé. Pour emporter l'adhésion, il faut délivrer un peu plus de raisons d'espérer.

Mais le message dont le CPE était porteur a de l'avenir. Car ce message est juste. Dans un contexte globalisé et fortement concurrentiel, les entreprises ne peuvent garantir l'emploi. Il faut donc que la collectivité prenne le relais. Simplement, dès lors que les périodes de non-travail ont vocation à se répéter et donc à devenir normales, il faut éviter de les traiter comme un sinistre pour s'en tenir au seul levier de l'assurance chômage. Il convient d'anticiper ces périodes et de les remplir avec de l'activité plutôt qu'avec de l'indemnitaire. C'est ce que les dispositifs de retour à l'emploi s'efforcent de faire.

Mais il faudrait aller plus loin et prévoir que, dès l'entrée dans la vie professionnelle, celle-ci donne lieu à un premier contrat, différent du contrat de travail lui-même, et dont l'objet serait de déterminer le cadre des évolutions professionnelles ultérieures. Ce n'est jamais qu'une manière de pratiquer la "flexicurité".

Il n'en reste pas moins que, au regard de nos conceptions traditionnelles de la relation de travail, il y a là un vrai virage. Il faut l'expliquer, agir à découvert et avec ampleur ; ce doit être possible, à la condition de ne pas donner l'impression de provoquer le changement par des dispositifs dérogatoires qui cachent mal leur inspiration et, finalement, contribuent à brouiller la justesse de cette dernière.

(1) et que nous avons vivement défendues dans « Le travail, autrement », Ed. Institut Présaje.

Indicateur PRESAJE - CSA

Réalisé en pleine crise, fin mars, ce sondage confirme l'enquête de janvier. Contrairement aux idées reçues, qui attribuent aux Français un manque d'élan, le sondage indique que la préférence pour la prise de responsabilités est en nette majorité : 47% pour l'ensemble de l'échantillon et, surtout, 61% pour les moins de 30 ans.

QUESTION - Dans l'idéal, souhaiteriez-vous en priorité... ?

	Ensemble des Français %	Moins de 30 ans %
- ... avoir un emploi garanti, à revenus moyens, avec peu de responsabilités	29	28
- ... avoir une activité professionnelle à revenus variables, avec plus de responsabilités	47	61
- ... donner davantage de temps aux activités d'intérêt général	16	10
- Ne se prononcent pas	8	1
TOTAL	100	100

LES NEWS

Notre 8^{ème} ouvrage « *Désirs et peurs alimentaires au XXI^e siècle* ».

L'ouvrage a été coordonné par Isabelle Proust, directrice générale du groupe Bernard Loiseau, entourée par des chefs de cuisine, des industriels, des chimistes, des sociologues et des économistes.

Son lancement fait l'objet de notre **forum annuel du 3 mai** prochain à 18 h 15, à l'auditorium du Crédit Agricole - 91/93 boulevard Pasteur à Paris 15^{ème}. Nos invités : Jean-Marc Bournigal, directeur général de l'Alimentation, Thibault Leclerc, directeur général du Bottin Gourmand, et Marc Spielrein, président du Marché international de Rungis.

« *La finance, autrement* », distingué par le jury du Prix Turgot

Notre 4^{ème} ouvrage, « *La finance, autrement* », de Christian de Perthuis et Jean-Pierre Petit, s'est vu décerner le 9 mars le Prix spécial du jury Turgot.

PRESAJE

PROSPECTIVE, RECHERCHES ET ÉTUDES SOCIÉTALES APPLIQUÉES À LA JUSTICE ET À L'ÉCONOMIE
Association loi du 1^{er} juillet 1901 - Bureaux : 2, avenue Hoche 75008 PARIS

Tél.: 01 46 51 12 21 - Fax : 01 47 64 45 41 - E-mail : contact@presaje.com - site internet : www.presaje.com

Directeur de la publication : Michel ROUGER